

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un
Le vingt-deux octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING – Guillaume CRETIN – Mégane GAUTHIER – Romuald TAVERON–Nicolas DEAU– Stéphane LOGUIOT - William RUSTERHOLTZ – John WETZEL–Jean Michel CLEMENT– Éric CLEMENT David MARTIN -

Absents excusés : Gwénaël LE GALLO

Procuration : Gwénaël LE GALLO à Nicolas DEAU

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Avant l'énoncé de l'ordre du jour, le maire propose de rajouter à la feuille de route le sujet du renouvellement du bail de chasse. Accepté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour :

1. Voirie
2. Décision Modificative Budget Assainissement
3. Décision Modificative Budget communal
4. Délibération Résiliation convention secrétariat mutualisé
5. Bâtiments
6. 11 novembre
7. Bail de Chasse
8. Demande de Subvention
9. Urbanisme
10. Questions diverses.

I. Voirie

- ❖ Le Vice-Président de la commission, Stéphane LOGUIOT informe d'un premier rendez-vous avec le cabinet BEREST et le conseil municipal le 05 novembre 2021 à 09 h.
- ❖ Le Maire informe le conseil municipal de la détérioration de deux balises par deux enfants. Ayant pris connaissance de leur identité, la proposition est faite de ne pas porter plainte et de facturer les balises aux parents. Proposition acceptée à l'unanimité.

- ❖ Le Maire informe que les professionnels de santé de la future maison médicale ont demandé si la commune possédait un panneau sens interdit à donner pour leur parking. Le Maire indique qu'il n'y a pas de panneau en stock et propose l'achat d'un panneau pour une somme estimée à 100 € HT.
Après délibération avec 2 pour, 4 contres et 7 abstentions le Conseil Municipal refuse l'achat d'un panneau sens interdit.

II. Décision Modificative Budget Assainissement

DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2021 / BUDGET ASSAINISSEMENT

REAJUSTEMENT CREDITS BUDGET ASSAINISSEMENT

<i>Désignation</i>	<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
	<i>Diminutions de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminutions de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
FONCTIONNEMENT				
D-621 Personnel extérieur au service		500,00 €		
Total D 012 : charges de personnel		500,00 €		
R-7068 Autres prestations de services				500,00 €
TOTAL R 70 Produits des services				500,00 €
Total FONCTIONNEMENT		500,00 €		500,00 €
TOTAL GENERAL		500,00 €		500,00 €

Sonia DESTAING 1^{ère} adjointe propose une décision modificative n°1 pour un réajustement de la participation du budget assainissement versée au budget communal.

Cette participation prend en compte le coût annuel de la charge de travail effectué par notre agent technique à la station d'épuration. Il avait été estimé au budget primitif à hauteur de 3 200 €. Mais cette prévision reste insuffisante.

Au vu du nombre d'heures effectives, soit 256 heures de travail pour la gestion de la station d'épuration et du coût horaire chargé à 14.28 €, il est proposé une augmentation de crédits de 500 € (article 621) ajustant la prévision à 3 700 €.

Sonia DESTAING propose également d'inscrire en contrepartie des crédits en recettes de fonctionnement à hauteur de 500 € (article 7068) au titre des taxes de raccordement perçues par la commune qui ont été sous estimées lors du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget assainissement à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Décision Modificative Budget communal

DECISION MODIFICATIVE N° 1 2021 : BUDGET COMMUNAL

REAJUSTEMENT CREDITS BUDGET COMMUNAL

<i>Désignation</i>	<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
	<i>Diminutions de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminutions de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
FONCTIONNEMENT				
D-6184 Versement à des organismes de formation		2 000,00 €		
D-6068 Fournitures fleurissement		900,00 €		
D-6232 Fêtes et cérémonies (fleurissement)	2 500,00 €			
D-61551 Entretien matériel roulant		1 500,00 €		
Total D 011 : charges à caractère général	2 500,00 €	4 400,00 €		
D-023 Virement de la section d'investissement		1 600,00 €		
Total D 023 Virement à la section de fonctionnement		1 600,00 €		
R-73224 Fonds départemental DMTO				3 500,00 €
Total R 73 Impôts et taxes				3 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 500,00 €	6 000,00 €	0,00 €	3 500,00 €

INVESTISSEMENT				
R-021 Virement de la section de fonctionnement				1 600,00 €
Total R 021 Virement de la section de fonctionnement				1 600,00 €
D-2121 Plantations et arbustes		1 600,00 €		
Total D 21 Immobilisations corporelles		1 600,00 €		
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
TOTAL GENERAL		5 100,00 €		5 100,00 €

Sonia DESTAING 1^{ère} adjointe propose au conseil municipal une décision modificative n°1 du budget communal pour les motifs suivants :

- Transférer une partie des crédits destinés au fleurissement de la commune (article 6232) en section d'investissement pour financer à hauteur de 1 600 € l'achat et la plantation d'arbustes sur le site de la Bascule (article 2121). Afin de rétablir l'équilibre des sections, les articles dédiés au virement section de fonctionnement / investissement sont mouvementés à hauteur de 1600 €

- Transférer l'autre partie des crédits alloués au fleurissement à hauteur de 900 € sur l'article 6068 (autres fournitures) qui est plus approprié, faisant suite à une remarque du comptable public.
- Augmenter les crédits de fonctionnement à hauteur de 2 000 € (article 6184) pour financer à notre nouvelle secrétaire Mme Retornaz une formation dispensée par l'ADAT en rapport avec l'utilisation du logiciel E-magnus (5 journées à 276 € TTC pour 5 modules).

Deux journées module gestion financière seront également prévues pour Sonia DESTAING. Ces formations interviennent dans le cadre de la reprise par la commune de l'intégralité des tâches administratives et comptables sur le prochain exercice.

- Augmenter les crédits de fonctionnement à hauteur de 1 500 € pour l'entretien du matériel roulant. (article 61551). Les crédits prévus initialement au budget primitif ne sont pas suffisants pour couvrir une importante réparation effectuée sur le tracteur communal.
- Ajuster les crédits votés du fonds départemental des DMTO (article 73224) en recettes en fonction des crédits réalisés en 2021 et inscription de 3 500 € de recettes supplémentaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget communal à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Délibération résiliation convention secrétariat mutualisé.

Considérant le recrutement d'une secrétaire à temps plein à la mairie et la volonté du Conseil Municipal de reprendre la gestion de la Comptabilité et du volet des Ressources Humaines au sein de ses locaux, le Maire présente au Conseil Municipal la marche à suivre pour résilier la convention établie sur le fondement de l'article 5211-4-2 III et IV du CGCT pour la création d'un service commun de secrétariat entre la communauté de communes Loue Lison et la commune d'Epeugney.

Comme stipulé dans l'article 7 (durée et date d'effet de la convention – Résiliation).et après avis du service juridique de l'ADAT, le Maire propose de mettre au vote la résiliation de cette convention, afin de respecter le préavis de 6 mois à compter de la date du 02/11/2021 jusqu'au 15/05/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote la résiliation de cette convention.

V. Bâtiments

❖ Devis barrière Mairie.

Le Vice-Président de la commission, David MARTIN, présente les retours sur les devis demandés.

Deux devis sont encore en lice, GORA Fermeture pour 4116.25 € TTC et l'EURL ESTANAVE Samuel pour 3216,60 € TTC

Le Vice-président ayant participé avec les entreprises à l'élaboration des devis se retire du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote pour l'offre de l'EURL ESTANAVE Samuel à hauteur de 3216,60 € TTC.

❖ Devis chaudière Mairie :

Le Vice-Président informe le conseil de la vétusté de la chaudière de la Mairie et cède la parole à Williams RUSTERHOLTZ qui présente les réflexions menées par la commission ainsi que les propositions retenues

La commission propose l'achat d'une nouvelle chaudière à fioul. Son installation dans le bâtiment de l'atelier communal permettra de répondre au besoin de chauffage des deux bâtiments et de libérer de l'espace à la mairie en vue de possibles travaux à venir.

Le Vice-président Ayant participé avec les entreprises à l'élaboration des devis se retire du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote pour l'achat d'une chaudière à condensation De DIETRICH CFU C 32+ avec accessoires à hauteur de 7404 € TTC et des travaux de raccordement estimés à 2000 €. Reste à estimer les frais de terrassement.

❖ Devis rives école :

Le Vice-Président présente au conseil les devis reçus sur la réfection des rives de l'école. Il n'y a que deux devis à présenter du fait de la difficulté à trouver des artisans ayant des disponibilités.

Deux réponses ont été apportées : l'entreprise MAGNET pour 3124,80 € TTC le devis date du début d'année et il n'a pas été réactualisé par l'entreprise après demande. Depuis, il y a eu des augmentations de tarifs mais également de la taille du chantier.

Et l'entreprise DECREUSE Frères pour la somme de 5542,93 € TTC. Devis comprenant l'entièreté du travail à effectuer et avec les tarifs actuels.

Le Vice-président Ayant participé avec les entreprises à l'élaboration des devis se retire du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote pour le devis de l'entreprise DECREUSE Frères à hauteur de 5542,93 € TTC.

❖ Visite CAUE :

Le Vice-Président résume pour le Conseil Municipal la visite effectuée par l'architecte du CAUE 25 (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) afin d'engager une réflexion sur les améliorations à apporter aux bâtiments communaux. Cette visite constructive devrait se poursuivre par de nouvelles rencontres afin d'affiner les projets.

❖ Alarme école :

Le Vice-Président informe d'une intervention réalisée par l'entreprise FEUVRIER sur le boîtier d'alarme de l'école, Après la remise en route de ce boîtier, l'entreprise émet un devis au cas où un remplacement s'avère nécessaire à l'avenir.

Au vu du devis de remplacement proposé, le VP fait appel à l'entreprise « Général Sécurité » afin d'en obtenir un autre.

Nicolas DEAU indique au Conseil Municipal avoir été informé par la Directrice de la dégradation d'un poteau de l'école. Une réflexion globale sur la rénovation complète du mur doit être menée. Pour parer à l'urgence, une réparation sera effectuée par l'employée communale.

VI. 11 novembre

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vue de la situation sanitaire actuelle, la cérémonie devrait se passer en public et un vin d'honneur pourra se tenir.

Tous les membres du Conseil Municipal sont invités à participer.

VII. Bail de chasse

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le bail de chasse avec l'ACCA d'Epeugney.

Après lecture, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents et représenté pour le renouvellement du bail pour une période de 3 ans et donne procuration au Maire pour le signer.

VIII. Demande de subvention :

Le Maire présente au conseil la demande de subvention du TÉLÉTHON pour la campagne 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions et 11 pour, vote pour une subvention à hauteur de 50 €.

IX. Urbanisme

PC VIALET Mickael parcelle D64 1 rue de l'EGLISE agrandissement habitation existante.

DP VIALET Mickael parcelle D64 2 rue du vide GOUSSET remplacement volet bois par volet roulant.

DP AYMONIN Guillaume parcelle D107 23 rue de la LIBERTÉ remplacement volet par des volets roulants

DP LALLEMEND Eric parcelle AB121 1 impasse des ALPINS installation d'un abri de jardin

DP GORA Kamil parcelle AB117 4 impasse des ALPINS création d'une véranda

DP BONNET Christophe D318 10 rue du vide GOUSSET rénovation de façade

CU d'information Mr DUPRE Pierre parcelle D233/D252 en vue de la vente pour construction d'une maison individuelle.

CU d'information Maitre OECHSLIN parcelle D137 implantation 4 maisons.

X. Questions diverses

- ❖ Demande de Mme BLANG Fabienne pour la location d'un local en vue de l'exercice de son activité de Psycho Bio Acupressure sur la commune d'Epeugney. Proposition de visite de la salle Marilly pour location à 100€/mois.
- ❖ Williams RUSTERHOLTZ demande à intégrer la commission bois, ce point sera ajouté au prochain ordre du jour.
- ❖ Williams RUSTERHOLTZ informe le CM suite aux remarques des habitants, de la présence régulière d'une camionnette rue de l'ancienne gare. La mairie est informée, Sa présence se justifie par son utilisation pour des travaux de rénovation à proximité. La camionnette sera enlevée lorsque les travaux seront terminés.
- ❖ Nicolas DEAU informe d'une action le samedi 23 octobre pour la réalisation de petits travaux à l'école d'EPEUGNEY et propose, à ceux qui le souhaitent, de participer.
- ❖ Question sur la coupe des bois le long de la RD9, rappel du compte-rendu du Conseil Municipal d'août, les travaux seront réalisés sur un chantier bénévole une fois que les feuilles des arbres seront tombées.
- ❖ Stéphane LOGUIOT demande s'il est possible pour un conseiller d'être membre d'une association du village. Le maire l'informe qu'à titre personnel les conseillers peuvent adhérer à une association. Cependant lorsque des décisions communales impactent le financement voire le fonctionnement de ces associations (attribution de subvention, mise à disposition de matériel ou de locaux...), les conseillers concernés devront s'abstenir au moment du vote afin d'éviter les conflits d'intérêt.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 26 novembre 2021 à 20 h 30.

Séance levée à 23H45.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

